



DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE PLUGUFFAN

DOSSIER DE MARCHE DE TRAVAUX

TRAVAUX DE MARQUAGE HORIZONTAL

Sur Rues et Voies communales

Programme 2014

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Maître d'ouvrage :

COMMUNE DE PLUGUFFAN
MAIRIE
RUE DE QUIMPER
29700 PLUGUFFAN

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

A PLUGUFFAN, le 06 juin 2014
Le Maire
Alain DECOURCHELLE

MARCHE DE TRAVAUX N° 29 01 06 2014

Maître d'ouvrage / Pouvoir adjudicateur : Commune de Pluguffan

Représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur le Maire de Pluguffan

Objet du marché

TRAVAUX DE SIGNALISATION HORIZONTALE POUR LA COMMUNE DE PLUGUFFAN

REMISE DES OFFRES

Date et heure limites de réception : jeudi 26 juin 2014 à 12 heures

Adresse où elles doivent être déposées :

Par courrier ou déposées en Mairie /

**MAIRIE
Rue de Quimper
29700 PLUGUFFAN**

SOMMAIRE

ARTICLE 1	OBJET DE LA CONSULTATION	p.4
ARTICLE 2	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	p.4
	2.1. Procédure retenue	p.4
	2.2. Négociation	p.3
	2.3 Maîtrise d'œuvre	p.3
	2.4 Contrôle technique	p.3
	2.5. Coordination SPS	p.3
	2.6. Décomposition en tranches, en lots ou en opérations	p.3
	2.7. Variantes et options	p.3
	2.8. Compléments à apporter au CCTP	p.4
ARTICLE 3	MODALITÉ DE PRÉSENTATION DES OFFRES	p.5
	3.1. Documents à produire	p.5
	3.2. Variantes	p.6
ARTICLE 4.	SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	p.6
ARTICLE 5 :	CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	p.6
	5.1. Transmission sous support papier	p.6
	5.2. Transmission électronique	p.7
ARTICLE 6 :	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	p.7
	6.1. Demande de dossiers	p.7
	6.1. Demande de renseignements	p.7

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne les travaux de Signalisation Horizontale sur les rues et voies de la commune de Pluguffan.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Procédure retenue

La présente consultation est lancée suivant un marché à procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics. Les bons de commande seront modifiés par le pouvoir adjudicateur au fur à mesure des besoins.

2.2. Négociation

La présente procédure adaptée pourra faire l'objet d'une négociation sur toutes les conditions de l'offre. Ces négociations se dérouleront entre la remise des offres des candidats et l'attribution du marché par le pouvoir adjudicateur.

2.3. Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par le responsable des services techniques de la commune de Pluguffan.

2.4. Contrôle technique

Sans objet

2.5. Coordination SPS

Sans objet

2.6. Décomposition en tranches, en lots ou en opérations

Le marché n'est pas alloti.

2.7. Variantes et options

Sans objet

2.8. Compléments à apporter au CCTP

Les candidats peuvent fournir à l'appui de leur offre le descriptif détaillé de leurs prestations en suivant les mêmes décompositions en chapitre que celles du CCTP établi par le maître d'œuvre.

ARTICLE 3. MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en Euros.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

3.1. Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de candidature :

Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.minefe.gouv.fr . Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des Marchés Publics :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaires ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L.5212-1 à 4 du Code du Travail ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des Marchés Publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des Marchés Publics :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signer le règlement de la consultation
- Le bordereau des Prix Unitaires (B.P.U.) complété, daté et signé ;
- Le détail estimatif.

3.2. Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

ARTICLE 4. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

1. Garanties et capacités techniques et financières
2. Capacités professionnelles

Compte tenu de la nature des travaux, le critère unique retenu pour le jugement des offres est le prix le plus bas (ce jugement sera réalisé d'après deux simulations effectuées à partir des prix complétés dans le bordereau des prix unitaires et du devis estimatif joint au présent dossier).

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code de Marchés Publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre des documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

5.1. Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

Marché numéro 29-01-06.2014

Travaux de signalisation horizontale

Sur les rues et voies de la commune de Pluguffan

NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir les pièces définies à l'article 3.1 et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
Mairie de Pluguffan
Rue de Quimper
29700 Pluguffan

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera envoyé à leurs auteurs.

5.2. Transmission électronique

Aucune transmission électronique n'est autorisée pour cette consultation.

ARTICLE 6 : DEMANDE DE DOSSIER - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

6.1. Demande des dossiers : par mail exclusivement à l'adresse ci-dessous

6.2. Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur serait nécessaire au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite par mail à :

- Daniel BODIN : direction-technique@pluguffan.fr

Le responsable de la consultation

L'entreprise

Monsieur le Maire de Pluguffan

lu et accepté

Alain DECOURCHELLE

Signature et cachet